



PRINTEMPS/ÉTÉ 2026



L'unité canadienne

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE



0 61399 70412 2

STÉPHANE DION RUPAK CHATTOPADHYAY DANIEL BÉLAND
JACK JEDWAB ANDRÉ LECOIRS LOLEEN BERDAHL LISA YOUNG

THÈMES CANADIENS EST PUBLIÉ PAR



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

**ASSOCIATION D'ÉTUDES CANADIENNES
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

CATRINA TAPLEY
Présidente

FARID ROHANI
Trésorier

JANE BADETS

DR. SRILATA RAVI

NICHOLAS BAKOPANOS

DR. PAUL BRAMADAT

DR. JEAN-PHILIPPE WARREN

NEELAM SAHOTA

XIAOYI YAN

SAMINA SAMI

FARIBORZ BIRJANDIAN

JOHN MILLOY

Thèmes canadiens est une publication semestrielle de l'Association d'études canadiennes (AEC). Les opinions exprimées dans les articles sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'AEC. L'Association d'études canadiennes est un organisme bénévole sans but lucratif qui vise à élargir et à diffuser les connaissances sur le Canada par l'enseignement, la recherche et les publications. Thèmes canadiens reconnaît l'appui financier du gouvernement du Canada, accordé par l'entremise du Fonds d'histoire du Canada du ministère du Patrimoine canadien, pour la réalisation de ce projet.

COURRIER DES LECTEURS

Vous avez des commentaires sur ce numéro de Thèmes canadiens? Faites-nous part de vos réactions!

Thèmes canadiens / AEC

850-1980, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec H3H 1E8

Vous pouvez également nous écrire à :
general@acs-aec.ca

 **@CANADIANSTUDIES**



JACK JEDWAB
Éditeur

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Questions d'unité : sécession, clarté et avenir du Canada

JACK JEDWAB 4

Quelques réflexions sur un potentiel troisième référendum sur l'indépendance du Québec

ANDRÉ LECOURE & DANIEL BÉLAND 8

Le séparatisme de l'Ouest et l'avenir de l'unité canadienne

LOLEEN BERDAHL & LISA YOUNG 12

Énergie, fédéralisme et fondements économiques de l'unité canadienne future

RUPAK CHATTOPADHYAY 19

La séparation en théorie et en pratique : processus, objectif et limites

JACK JEDWAB 23

Rien ne justifie la sécession au Canada

STÉPHANE DION 30

INTRODUCTION

Questions d'unité : sécession, clarté et avenir du Canada

JACK JEDWAB

Jack Jedwab est président et directeur général de l'Association d'études canadiennes et de l'Institut Metropolis. Il est titulaire d'un doctorat en histoire canadienne de l'université Concordia. Avant 1998, il a été directeur exécutif de la branche québécoise du Congrès juif canadien. Il est auteur et collaborateur de publications universitaires, de rapports gouvernementaux et de journaux publiés dans tout le pays dans les domaines de l'immigration, du multiculturalisme, de la diversité, des droits de l'Homme et des langues officielles. Après trois décennies de recherches approfondies sur l'opinion **publique** et la démographie, il est régulièrement consulté par les médias et les organismes gouvernementaux pour son expertise et ses analyses sur les questions importantes de la sphère publique. Il a enseigné et donné des conférences à l'Université McGill, à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université Concordia, offrant des cours allant de la politique publique à l'histoire de l'immigration et des groupes minoritaires, en passant par le sport au Canada.

Ce numéro spécial de *Thèmes Canadiens* examine l'état de l'unité nationale à un moment où le Canada se trouve de nouveau confronté à de vieilles questions sous des formes nouvelles. Les textes réunis ici ne traitent pas l'unité nationale comme un idéal abstrait ni comme un acquis définitif. Ils l'abordent plutôt comme une condition vivante et contestée, façonnée par l'incertitude constitutionnelle, l'aliénation régionale, l'interdépendance économique, les droits autochtones, l'évolution des pressions géopolitiques et le défi que représente le maintien d'un sentiment commun d'appartenance au sein d'une fédération diversifiée. Pris ensemble, ces textes nous rappellent que la question de l'unité au Canada ne peut

plus être comprise à travers une seule perspective. La souveraineté du Québec demeure au cœur de l'histoire, mais elle coexiste désormais avec un regain du séparatisme dans l'Ouest, des débats sur l'énergie et la construction économique de la nation, ainsi qu'une incertitude plus large quant à la capacité des Canadiens de disposer encore d'un vocabulaire commun pour discuter des risques et des conséquences d'une rupture politique.

Le moment choisi pour ce numéro spécial confère à ces questions une urgence particulière. À l'approche d'une élection québécoise au début d'octobre, au cours de laquelle la possibilité d'un nouveau mandat référendaire pourrait devenir un enjeu déterminant, et alors que l'Alberta tiendra plus tard le même mois un référendum sur l'opportunité d'organiser éventuellement un référendum sur la séparation, le débat sur l'unité n'est plus hypothétique ni lointain. Il entre dans les arènes électorales et institutionnelles d'une manière qui pourrait mettre à l'épreuve, en temps réel, la résilience du fédéralisme canadien. Ces développements rendent essentiel l'examen non seulement des arguments avancés par les mouvements séparatistes, mais aussi des présupposés, des griefs, des risques et des conséquences pratiques qui les sous-tendent. Ce numéro de *Thèmes canadiens* paraît donc à un moment où les Canadiens pourraient bientôt être appelés, directement ou indirectement, à se confronter au sens de l'unité nationale, aux limites du mécontentement régional et aux conditions dans lesquelles la fédération peut continuer de susciter

l'adhésion partout au pays.

Le texte d'ouverture, signé par André Lecours et Daniel Béland, situe la possibilité d'un troisième référendum québécois dans un environnement politique à la fois familier et profondément transformé. Les auteurs partent de la place renouvelée qu'occupe l'indépendance dans la politique québécoise, liée à la montée du Parti Québécois dans les sondages et à son engagement de tenir un référendum s'il forme un gouvernement majoritaire. Leur contribution centrale consiste toutefois à montrer que tout futur référendum se déroulerait dans des conditions très différentes de celles de 1995. La Loi sur la clarté et la loi 99 du Québec ont créé des conceptions juridiques et politiques concurrentes quant à la question de savoir qui contrôle le processus référendaire et quel niveau d'appui serait suffisant pour déclencher des négociations. Parallèlement, la place des peuples autochtones, les divisions idéologiques au sein du mouvement souverainiste québécois, l'érosion des présupposés liés au libre-échange nord-américain, l'émergence d'une posture américaine agressive envers le Canada et le rôle perturbateur des médias sociaux compliquent toute simple reprise de la politique du dernier référendum. Leur essai établit l'un des thèmes centraux de ce recueil : la séparation n'est pas seulement une question de volonté politique, mais un processus inscrit dans le droit, la légitimité, le pouvoir, le territoire, l'économie et le contexte international.

Loleen Berdahl et Lisa Young déplacent ensuite le regard vers l'Ouest, en soutenant que le séparatisme de l'Ouest ne peut plus être écarté comme une expression marginale ou symbolique du mécontentement. Leur texte retrace la longue histoire de l'aliénation de l'Ouest tout en mettant l'accent sur la transformation plus récente du sentiment séparatiste en Alberta et en Saskatchewan. Alors que le séparatisme québécois s'est traditionnellement enraciné dans le nationalisme, la langue et l'identité, le séparatisme

de l'Ouest est présenté comme découlant d'un autre ensemble de griefs : le ressentiment à l'égard de la politique environnementale fédérale, l'hostilité envers Ottawa, la méfiance à l'égard du pouvoir du Canada central et une vision populiste du monde qui oppose le « peuple » provincial vertueux à des forces extérieures ou élitaires hostiles. Leur analyse de données d'enquête montre que les séparatistes sont particulièrement susceptibles de considérer le gouvernement fédéral, le Québec, l'Ontario, les environnementalistes, les immigrants, les Nations unies, les communautés autochtones et les scientifiques comme des ennemis du peuple, tout en ayant une opinion plus favorable des compagnies pétrolières et des agriculteurs. Ce portrait relie le séparatisme de l'Ouest non seulement au grief régional, mais aussi au populisme de droite contemporain et aux politiques extractivistes. Le texte élargit ainsi le débat sur l'unité, qui passe d'une question constitutionnelle centrée sur le Québec à une crise plus vaste de confiance, d'identité et de griefs au sein de la fédération.

La contribution de Rupak Chattopadhyay offre une perspective différente mais complémentaire en revenant aux fondements économiques mêmes de la Confédération. Son texte soutient que les fédérations ne se maintiennent pas par le seul sentiment d'appartenance; elles perdurent lorsqu'elles favorisent une prospérité partagée, des marchés intégrés et une dépendance mutuelle. En rappelant que la Confédération fut un projet économique construit autour des chemins de fer, du commerce est-ouest, des infrastructures et du développement national, l'essai inscrit les défis actuels de l'unité dans une trajectoire historique plus longue. Pour Chattopadhyay, les infrastructures énergétiques peuvent jouer au XXI^e siècle un rôle semblable à celui qu'ont joué les chemins de fer au XIX^e : créer des liens matériels entre les régions, générer de l'emploi, renforcer la capacité fiscale et donner aux Canadiens un sentiment renouvelé de finalité commune. Cette vision n'est toutefois pas nostalgique. Elle reconnaît

que la construction nationale moderne doit être coopérative, sensible aux réalités régionales, responsable sur le plan environnemental et fondée sur la participation et la propriété autochtones. En ce sens, l'essai relie l'unité nationale au travail concret de construction de corridors, de réseaux électriques, de pipelines, de terminaux d'exportation, de réseaux de captage du carbone et d'autres formes d'infrastructures capables de transformer la diversité régionale, d'une source de division, en une source de force collective.

Mon texte revient sur la séparation du Québec en situant la question dans le contexte plus large de l'opinion publique, du processus et de la finalité. Il soutient que les Québécois et les autres Canadiens contemporains reconnaissent, à des degrés divers, que la séparation ne serait pas un simple acte unilatéral, mais un processus complexe impliquant une question claire, un résultat clair, des négociations, des contraintes constitutionnelles et de multiples acteurs. Le texte montre toutefois qu'il subsiste une profonde ambiguïté quant à la manière dont un tel processus se déroulerait et quant à ceux qui en bénéficieraient. La souveraineté continue d'exercer son attrait le plus fort en lien avec la langue et l'identité, en particulier la protection du français au Québec, mais la confiance est beaucoup moins grande quant à la capacité de l'indépendance de produire des avantages économiques, une influence internationale ou une plus grande harmonie sociale. Le texte souligne également la perception inégale des avantages de la souveraineté, en notant que de nombreux Québécois ne croient pas que les Québécois d'expression anglaise ou les membres des minorités ethniques seraient mieux lotis dans un Québec indépendant. En reliant ces constats à la montée du séparatisme albertain, le texte renforce un thème récurrent essentiel : le Canada fait face à plus d'un défi à son unité, et les présupposés qui ont façonné les débats antérieurs ne suffisent peut-être plus à décrire l'ampleur ou la complexité des risques.

Le dernier texte, de Stéphane Dion, présente l'argument normatif le plus direct en défense de l'unité canadienne. Dion insiste sur le fait que le Canada peut et doit être amélioré, mais met en garde contre la présentation des réformes comme des concessions nécessaires pour apaiser les séparatistes. Agir ainsi, soutient-il, revient à accepter le postulat séparatiste selon lequel le Canada serait en quelque sorte intrinsèquement défectueux et devrait constamment prouver son droit d'exister. Son texte avertit que répondre aux menaces de séparation par des concessions particulières peut engendrer un cycle destructeur : les séparatistes interprètent chaque concession comme une étape vers davantage d'autonomie, d'autres régions ressentent un traitement préférentiel, et le pays dans son ensemble en vient à être perçu comme un lieu de marchandage sans fin plutôt que comme une réalisation démocratique partagée. L'affirmation centrale de Dion est que la sécession doit être décrite honnêtement comme une rupture extrême, difficile, incertaine et profondément lourde de conséquences. Il ne s'agit pas d'une option politique ordinaire ni d'une tactique de négociation, mais d'une transformation qui toucherait la citoyenneté, le territoire, les droits, les peuples autochtones, les minorités et l'avenir de la coexistence démocratique. Sa contribution clôt le recueil en affirmant que la défense de l'unité exige non pas la panique, l'apaisement ou le déni, mais la clarté, la confiance et une volonté renouvelée de présenter le Canada comme une communauté politique qui mérite d'être préservée.

À travers ces textes, plusieurs thèmes communs se dégagent. Le premier est l'importance de la clarté. Qu'il soit question de la souveraineté du Québec, du séparatisme albertain ou de la possibilité plus large d'une rupture régionale, les auteurs soulignent que les Canadiens doivent affronter les conséquences pratiques, juridiques, territoriales, économiques et sociales de la sécession plutôt que de les laisser dans le vague ou de les romantiser. Le deuxième thème est la relation entre grief et appartenance. Au Québec, les griefs sont liés à la langue, à l'identité et à

l'autodétermination; dans l'Ouest, ils sont associés à l'aliénation, à l'énergie, au populisme et au ressentiment envers l'autorité fédérale. Dans les deux cas, toutefois, les essais montrent comment des mouvements politiques peuvent transformer l'insatisfaction en contestation de la légitimité même de la fédération. Le troisième thème est l'interdépendance économique. L'accent mis par Chattopadhyay sur une construction nationale fondée sur l'énergie, l'analyse par Berdahl et Young du ressentiment de l'Ouest, et la mise en garde de Dion contre une politique de concessions renvoient tous à la même réalité sous-jacente : l'unité du Canada ne dépend pas seulement des arrangements constitutionnels, mais aussi de la conviction des citoyens et des régions qu'ils tirent bénéfice de leur appartenance à un projet national commun.

Un quatrième thème est l'évolution du contexte international. Les États-Unis apparaissent tout au long du recueil non seulement comme le voisin du Canada, mais comme une force extérieure déstabilisatrice dont l'attitude peut remodeler les débats internes sur l'unité. Le déclin des présupposés liés au libre-échange, la possibilité d'ingérence étrangère et la perspective que des acteurs américains puissent exploiter la fragmentation canadienne confèrent aux politiques séparatistes contemporaines une nouvelle portée géopolitique. Un cinquième thème est la centralité des peuples autochtones et des communautés minoritaires. Plusieurs textes montrent clairement que toute discussion de la sécession qui ignore les droits autochtones, les revendications territoriales, les Québécois d'expression anglaise, les minorités ethniques ou les minorités régionales demeure incomplète. L'unité nationale n'est pas seulement une négociation entre gouvernements ou majorités; elle concerne aussi les droits et l'avenir de communautés qui pourraient être profondément touchées par des décisions prises en leur nom.

Ce numéro spécial présente l'unité canadienne comme à la fois durable et vulnérable. Elle est durable parce que le Canada demeure une fédération prospère, démocratique, réussie et profondément interconnectée. Elle est vulnérable parce que les présupposés qui soutiennent l'unité ne peuvent être tenus pour acquis. Les textes ne proposent pas une prescription unique et ne réduisent pas le défi à une seule région, à un seul grief ou à un seul différend constitutionnel. Ils invitent plutôt les lecteurs à envisager l'unité nationale comme une tâche multidimensionnelle : une tâche qui exige de la clarté juridique, de l'imagination économique, le respect de la diversité régionale, l'inclusion réelle des peuples autochtones et des minorités, la résistance à l'ingérence étrangère et une articulation confiante de la valeur du Canada lui-même. Ce faisant, le recueil demande non seulement comment le Canada peut prévenir la séparation, mais aussi comment il peut renouveler les liens de finalité commune qui rendent la séparation moins imaginable dès le départ.

Quelques réflexions sur un potentiel troisième référendum sur l'indépendance du Québec

ANDRÉ LECOURS & DANIEL BÉLAND

André Lecours est professeur titulaire à l'École d'Études politiques de l'Université d'Ottawa, ancien Président de l'Association canadienne de science politique et membre de la Société royale du Canada. Il est aussi titulaire de la Chaire de recherche du Forum des fédérations et de l'Université d'Ottawa sur le fédéralisme comparé. Ses intérêts de recherche principaux sont le nationalisme et le fédéralisme. Parmi ses ouvrages le plus récents, on note *Nationalism, Secessionism, and Autonomy* (Oxford University Press, 2021) ainsi que le volume co-dirigé *Fiscal Federalism in Canada. Analysis, Evaluation, Prescription* (University of Toronto Press, 2023).

Daniel Béland est directeur de l'Institut d'études canadiennes de McGill et professeur James McGill au Département de science politique de l'Université McGill (Montréal, Canada). Un membre de la Société royale du Canada et un éditeur de la revue *Policy et Society*, il est spécialiste du fédéralisme et de l'analyse de politiques. Il a publié plus de 25 ouvrages et 220 articles dans des revues à comité de lecture. Il a aussi été chercheur invité à l'Université Harvard, l'Institut universitaire européen, l'Université d'Heidelberg, l'Université nationale de Singapour, l'École des hautes études en sciences sociales et le Woodrow Wilson Centre ainsi que professeur invité à l'Université de Brême, l'Université du Danemark du Sud, l'Université d'Helsinki et l'Université de Nagoya.

Récemment, l'indépendance est redevenue un enjeu central du débat politique québécois est raison de la position favorable du Parti québécois (PQ) dans les sondages et de l'engagement de son chef, Paul St-Pierre Plamondon, de tenir un référendum d'ici 2030 si sa formation politique parvient à former un gouvernement majoritaire à la suite de l'élection provinciale prévue pour

le 5 octobre 2026. Si ce scénario se produisait, ce serait le troisième référendum sur l'indépendance du Québec, après ceux de 1980 et de 1995, ce dernier se soldant par une victoire très serrée du camp du « non ».

Depuis ce second référendum, le soutien à l'indépendance a connu des fluctuations significatives,¹ avec des hausses marquées en 1996, lors de l'accession de Lucien Bouchard au poste de premier ministre, et au milieu des années 2000, à la suite du scandale des commandites. À l'inverse, d'autres événements, comme la tempête de verglas de 1998, la défaite électorale du PQ en 2014 ou, plus récemment, le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche et la guerre commerciale entre le Canada et les États-Unis qui en a découlé, ont coïncidé avec un déclin du soutien pour l'indépendance.

Au début de mars 2026, selon un sondage Léger, l'appui pour l'indépendance se retrouvait légèrement sous la barre des 30%, ce qui est le taux le plus bas mesuré depuis quelques décennies.² Deux semaines plus tôt, un sondage Angus Reid montrait que seulement 15% des personnes interrogées appuient fermement l'indépendance, ce à quoi

¹ <https://www.journaldequebec.com/2025/10/20/levolution-de-lappui-a-la-souverainete-et-ses-soubresauts>

² https://leger360.com/wp-content/uploads/2026/03/Leger_PolitiqueQC_V2_5mars2026.pdf?utm_source=blogs&utm_medium=webpage&utm_content=march2026&utm_campaign=etudesmediatiques

s'ajoute 11% de gens qui penchent vers cette option.³ De plus, l'idée d'organiser un troisième référendum d'ici 2030 proposée par le Paul St-Pierre Plamondon est impopulaire en soi⁴. Dans ce contexte, le Parti libéral du Québec et la Coalition Avenir Québec ont beau jeu de dénoncer cette idée et de placer cette opposition à la tenue d'un troisième référendum sur l'indépendance au cœur de leur stratégie électorale contre le PQ.

Toutefois, il est important de garder en tête le simple fait que certains événements plus ou moins prévisibles contribuent depuis longtemps à faire fluctuer l'appui envers l'indépendance, dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, comme la mort de l'Accord du Lac Meech en 1990 ou, 15 ans plus tard, le scandale des commandites, la décision de la Cour suprême concernant la Loi 21 sur la laïcité de l'État et l'utilisation de la clause nonobstant pourrait soudainement faire augmenter cet appui. À la fin mars 2026, la Cour suprême du Canada a tenu des auditions au sujet d'un dossier portant sur cette loi (Commission scolaire English-Montréal, et al. c. Procureur général du Québec, et al.) et une décision devrait être annoncée plus tard cette année ou, au plus tard, au début de 2027.⁵ Le contenu et le moment de cette décision pourraient entraîner des conséquences électorales et politiques majeures, particulièrement au Québec.

Au-delà de ce qui se pourrait se produire au sujet de cette épée de Damoclès, dans l'éventualité d'un référendum sur l'indépendance du Québec dans les prochaines années, au moins six éléments feraient en sorte que la dynamique politique de ce référendum serait différente de celle de 1995.

³ https://montrealgazette.com/news/provincial_politics/hard-core-support-for-quebec-separation-at-15-per-cent-poll-suggests

⁴ <https://qc125.com/proj/2026-01-10-pallas.pdf>

⁵ <https://www.scc-csc.ca/fr/cases-dossiers/search-recherche/41231/>

Le premier élément est La loi sur la clarté référendaire (2000). Cette loi donne à la Chambre des communes la prérogative de juger de la clarté à la fois de la question référendaire et du résultat. Dans l'éventualité d'un résultat en faveur de la sécession jugé clair issu d'une question aussi jugée claire, le gouvernement du Canada aurait la responsabilité de négocier la sécession dans le respect de la démocratie, du fédéralisme, de l'État de droit et de la protection des minorités. L'Assemblée nationale du Québec a rejeté la Loi sur la clarté référendaire, produisant sa propre Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'état du Québec (loi 99, 2000) qui stipule que seule l'Assemblée nationale peut décider des modalités référendaires et que la majorité considérée comme étant suffisante pour déclencher la sécession est de 50% plus un.

Dans quelle mesure la Chambre des Communes choisirait-elle d'invoquer la loi sur la clarté? Tout d'abord, déciderait-elle de juger que la question manque de clarté si elle s'éloignait trop d'un libellé du type « Voulez-vous que le Québec devienne un État indépendant? » L'approche indépendantiste québécoise semble au cours des dernières années s'être rapprochée d'une question portant directement sur l'indépendance, sans référence à une association ou un partenariat avec le Canada,⁶ mais il sera tentant pour un gouvernement péquiste d'opter pour une question plus vague afin de maximiser les chances d'atteindre une majorité. Ensuite, la Chambre des Communes déciderait-elle de considérer que la majorité nécessaire pour déclencher le processus de sécession soit supérieure à 50% plus un et, si oui, quelle majorité jugerait-elle nécessaire? Si les gouvernements du Canada et du Québec se trouvent en conflit par rapport à la question référendaire ou à la majorité nécessaire pour mener à la sécession, le gouvernement du Canada pourrait choisir de

⁶ La question posée aux Écossais en 2014, « Should Scotland be an independent country? », représente un précédent important.

ne pas prendre part à une campagne référendaire et de ne pas en reconnaître le résultat, ce qui risquerait de changer considérablement la dynamique d'une telle campagne et de ses suites.

Le deuxième élément est la question autochtone. Dans le contexte du référendum de 1995, cette question avait occupé une place marginale. Les chefs autochtones avaient pour la plupart indiqué que leurs peuples souhaitaient rester au sein du Canada et conserver leur relation avec la Couronne. Cette position ne semblait représenter qu'un problème mineur pour le PQ qui insistait sur l'intégrité territoriale du Québec. Pourtant, la position sécessionniste du PQ amène un paradoxe clair en relation avec les peuples autochtones : si le droit à l'autodétermination du Québec a préséance sur l'intégrité territoriale canadienne, pourquoi le droit à l'autodétermination des peuples autochtones n'aurait pas préséance sur l'intégrité territoriale du Québec? À la fois la discussion politique et l'état du droit au sujet des peuples autochtones, non seulement au Canada mais internationalement, ont beaucoup changé depuis 1995, ce qui fait qu'il serait difficile pour le PQ d'éviter la contradiction que son projet amène sur l'auto-détermination et l'intégrité territoriale.⁷

Un troisième élément qui dénote une différence entre la situation de 1995 et celle d'aujourd'hui est la plus grande division idéologique et politique au Québec. En 1995, il était facile de construire des camps du 'oui' et du 'non', du moins à l'intérieur de la sphère politique québécoise. Plus particulièrement, les partisans de l'indépendance se regroupaient pour l'essentiel au sein du PQ et les relations avec l'autre (petit) parti favorisant alors l'indépendance (l'Action démocratique du Québec, ADQ) n'étaient pas mauvaises. Les indépendantistes de gauche et de droite acceptaient de faire fi de leurs divergences idéologiques et de s'unir pour réaliser leur projet commun. Aujourd'hui,

dans le contexte de différences politiques et idéologiques importantes entre le PQ et Québec solidaire (QS), caractérisées par des positionnements divergents sur des enjeux comme l'immigration et la laïcité, l'unité d'un camp du 'oui' serait un défi important.

Un quatrième élément est le libre-échange. En 1995, l'Amérique du Nord était dans un contexte politique et idéationnel libre-échangiste. Le discours politique du PQ quant aux conséquences économiques de l'indépendance était beaucoup orienté vers l'idée que l'économie québécoise était de moins en moins dépendante du marché que représentait le reste du Canada en vertu des flux commerciaux croissants avec les États-Unis.⁸ Ainsi, le PQ pouvait de manière apparemment crédible mettre de l'avant l'argument que, peu importe la réaction du Canada à une sécession du Québec, il y aurait un marché-clé qui demeurerait accessible, le marché américain. Dans le contexte de l'abandon par les États-Unis des principes, sinon des structures, du libre-échange nord-américain, ce type d'argument serait beaucoup plus difficile à avancer. Le fait que le PQ semble maintenant préconiser qu'un Québec indépendant adopte sa propre devise est peut-être le résultat d'un constat concernant les changements politiques et économiques en Amérique du Nord initiés par la deuxième présidence Trump.

Cette présidence représente un cinquième élément qui donnerait une toute nouvelle dynamique à un troisième référendum sur l'indépendance du Québec. Considérant ses propos sur le Canada comme 51ème état potentiel des États-Unis, il semble probable que, si un tel troisième référendum se tenait dans les trois prochaines années, le président Trump pourrait y voir une occasion de démembrer le Canada et d'annexer au moins une partie de

⁷ Sur la résurgence autochtone, voir Glen Coulthard. *Red Skin, White Masks: Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. (Minneapolis: University of Minnesota Press, 2014).

⁸ Pierre Martin, « When nationalism meets continentalism: the politics of free trade in Quebec, » *Regional & Federal Studies*, 1995, 5(1), 1-27.

ses territoires⁹. Même si ce référendum avait lieu après la fin de deuxième présidence Trump, il est possible que son successeur reste dans la mouvance MAGA (Make American Great Again). À ce titre, il pourrait voir dans une potentielle sécession du Québec une opportunité pour déployer, ou accroître, la puissance américaine face à ses voisins du nord.

Finalement, le dernier élément qui ferait en sorte que la dynamique d'un troisième référendum sur l'indépendance du Québec serait différente de celle de 1995 est les médias sociaux. Tout d'abord, leur utilisation se prête particulièrement bien à l'ingérence étrangères. Ensuite, le débat référendaire se déroulerait vraisemblablement en partie par leur biais, avec toute l'imprévisibilité qui en résulterait.

⁹ Sur les relations canado-américaines dans le contexte de la deuxième administration Trump, voir Jack Jedwab, « Est-ce à cela que servent les amis. Évolution des relations entre le Canada et les États-Unis après le second avènement du président Trump », *Thèmes canadiens*, Automne/hiver 2025, 12-16.

Le séparatisme de l'Ouest et l'avenir de l'unité canadienne

LOLEEN BERDAHL & LISA YOUNG

La Dre Loleen Berdahl, professeure de science politique à l'Université de la Saskatchewan, et la Dre Lisa Young, professeure de science politique à l'Université de Calgary, sont des chercheuses émergentes dans le cadre d'une étude financée par le CRSH sur le populisme en Alberta et en Saskatchewan.¹

Depuis longtemps, les aspirations séparatistes, la rhétorique indépendantiste et les mouvements qui s'y rattachent mettent à l'épreuve l'unité nationale canadienne. Alors que l'encre était à peine sèche sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, les Néo-Écossais éliaient des députés provinciaux et fédéraux connus pour leur opposition à la Confédération et cherchaient à faire abroger l'adhésion de la colonie à la Confédération.² Le « séparatisme de l'Ouest » — la sécession de l'Alberta, éventuellement accompagnée de celle de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et/ou du Manitoba — a connu des poussées rhétoriques et, à l'occasion, une organisation politique modeste depuis le milieu des années 1930.³ Des années 1960 aux années 1990, le séparatisme québécois a constitué une force dominante dans la politique fédérale canadienne, avec des partis politiques séparatistes aux niveaux provincial et fédéral et

deux référendums sur la sécession du Québec.

Alors que le séparatisme québécois a représenté une véritable menace pour l'unité du Canada, le séparatisme de l'Ouest a régulièrement été écarté comme un mouvement marginal. Contrairement au mouvement nationaliste québécois, solide et structuré, le séparatisme de l'Ouest a connu des niveaux plus faibles d'appui populaire et de mobilisation partisane. Reposant sur des griefs de longue date à l'égard de politiques et décisions fédérales, couramment désignés sous le nom d'« aliénation de l'Ouest »,⁴ le séparatisme de l'Ouest est souvent perçu comme une tactique politique dans un système fédéral compétitif plutôt que comme un désir légitime d'autodétermination.⁵

Cependant, des dynamiques récentes ont transformé le séparatisme de l'Ouest en véritable sujet de préoccupation. L'attention se concentre principalement sur l'Alberta, mais ces mêmes sentiments sont également présents en Saskatchewan. La réélection du gouvernement libéral de Justin Trudeau en 2019 a fait naître le mouvement « Wexit » dans les deux provinces. Bien que le mouvement se soit essoufflé pendant la pandémie, la longue période de conflits entre le fédéral et les provinces sur les politiques

¹ Ce document s'appuie sur des travaux de recherche financés par le Conseil de recherches en sciences humaines, subvention de développement Savoir 430-2024-00068.

² Colin D. Howell, « Repeal Movement », *The Canadian Encyclopedia*, 11 décembre 2014.

³ Craig Baird, « Western Separatism Movements in Canadian History », *Canadian History Ehx*, 30 octobre 2019.

⁴ Loleen Berdahl, *The Persistence of Western Alienation*, essai no 9 (Montréal : Institut de recherche en politiques publiques, 2021).

⁵ Daniel Béland et André Lecours, « Nationalism, Regionalism, and Strategic Learning in Federal Systems: Drawing on the Quebec Model in Alberta », *American Review of Canadian Studies* 53, no 2 (2023) : 156-171, <https://doi.org/10.1080/02722011.2023.2195259>.

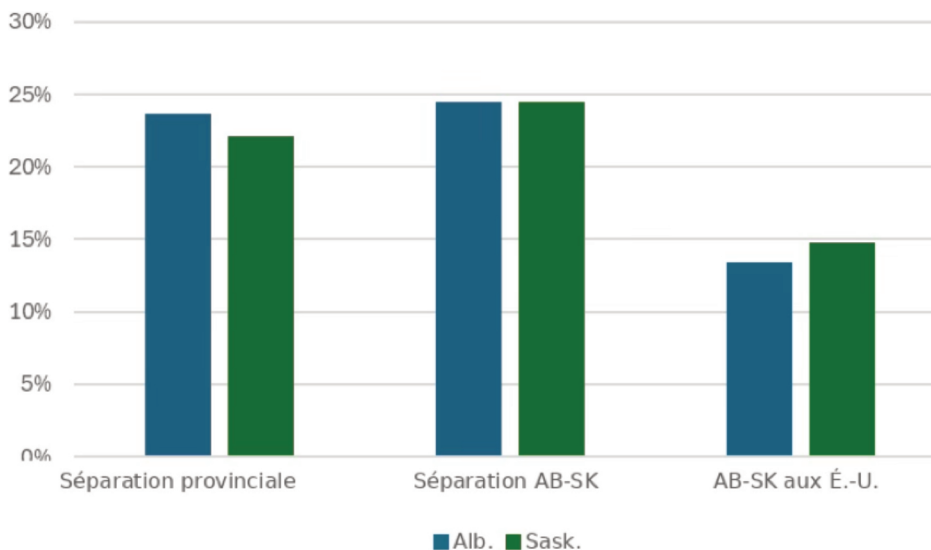


Figure 1 : Appui à la séparation (septembre 2025)⁷

fédérales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre a exacerbé les tensions entre les gouvernements conservateurs des deux provinces et le gouvernement libéral fédéral. Cela a suscité une série de comportements de défiance en matière de relations intergouvernementales de la part des gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan,⁶ renforçant les récits provinciaux qui remettent en question la valeur du fédéralisme canadien. La réélection d'un gouvernement libéral fédéral en 2025 a ravivé les discussions sur la séparation. Comme le montre la figure 1, l'appui à la séparation dans les deux provinces est similaire, et l'appui à une séparation concomitante des deux provinces est légèrement supérieur à l'appui à une sécession indépendante de chacune d'elles.

⁶ Loleen Berdahl, Lisa Young et Bianca Jamal, « Defiance: has Alberta, Saskatchewan, and the Shifting Dynamics of Canadian Federalism », *American Review of Canadian Studies* 55 (2025) : 155-169.

Bien que les niveaux d'appui public à la séparation soient similaires dans les deux provinces, seule l'Alberta devrait soumettre la question à un vote populaire. La première ministre de l'Alberta, Smith, s'est montrée peu disposée à adopter une position ferme contre la séparation et a agi pour faciliter la tenue d'un référendum en abaissant le seuil requis pour les référendums déclenchés par des citoyens dans la province et en supprimant l'obligation pour le directeur général des élections de renvoyer aux

⁷ Sondage sur le populisme en Alberta et en Saskatchewan réalisé par les autrices. Les répondants qui ont évalué chaque version de la séparation à 5, 6 ou 7 sur une échelle de sept points ont été codés comme favorables. Le sondage a été mené en septembre 2025 par Léger Recherche pour le compte des chercheuses, à l'aide du panel LEO de Léger. Des quotas ont été établis pour assurer la représentativité selon l'âge, le genre et la région (rurale/non rurale) dans chaque province. L'ensemble de données comprend 1 025 réponses de l'Alberta et 1 028 réponses de la Saskatchewan.

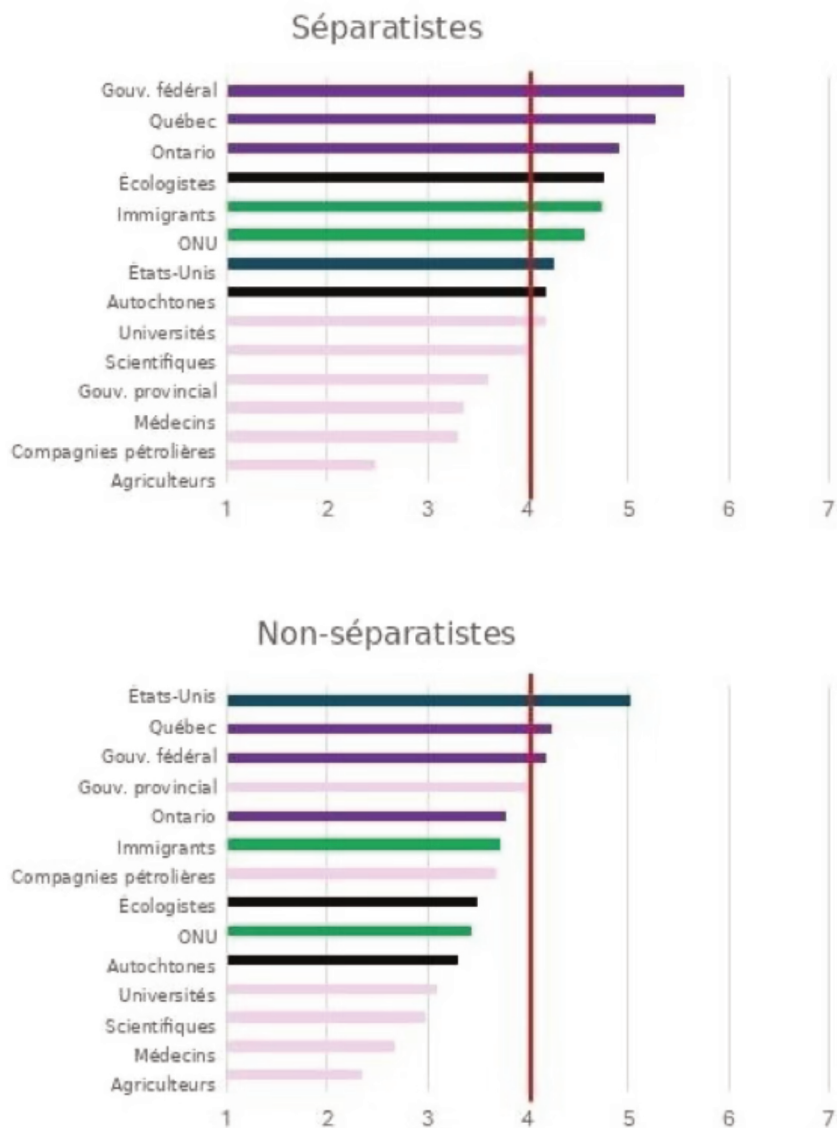


Figure 2 : Amis/ennemis selon le séparatisme⁸

tribunaux toute question référendaire potentiellement inconstitutionnelle.⁹

Le groupe séparatiste « Stay Free Alberta » aurait recueilli les signatures requises en vertu de l'Alberta Citizen Initiative Act pour déclencher un référendum.¹⁰ La menace en Saskatchewan, dans la mesure où elle existe, réside dans les gestes de l'Alberta, car un résultat référendaire positif en Alberta pourrait ouvrir une boîte de Pandore séparatiste en Saskatchewan.

⁸ Source : Sondage sur le populisme en Alberta et en Saskatchewan. Les « séparatistes » sont les répondants qui ont évalué l'idée d'une séparation conjointe de l'Alberta et de la Saskatchewan du Canada à 5, 6 ou 7 sur une échelle de 7 points. Les non-séparatistes sont ceux qui l'ont évaluée à 1, 2, 3 ou 4. Les barres indiquent les moyennes.

⁹ Elections Alberta, « Citizen Initiative », <https://www.elections.ab.ca/recall-initiative/initiative/>; consulté le 22 avril 2026. La Referendum and Plebiscite Act de la Saskatchewan, mise à jour en 2024, permet des pétitions en vue de plébiscites, le seuil minimal pour déclencher un plébiscite étant fixé à 15 % des électeurs.

¹⁰ Fakiha Baig, « Alberta separatists say they've already collected enough signatures for referendum », CBC News, 31 mars 2026, <https://www.cbc.ca/news/canada/edmonton/alberta-separatists-referendum-signatures-9.7149138>. Au moment de la rédaction, il demeure possible qu'une injonction judiciaire entrave le référendum. Jason Markusoff, « First Nations' court challenge may block Alberta separatism itself, not just petition drive », CBC News, 11 avril 2026, <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/analysis-alberta-separation-indigenous-treaty-rights-court-9.7160026>.

L'apparente ouverture de l'administration Trump à la perspective d'une séparation de l'Alberta rend également le séparatisme albertain particulièrement préoccupant. Les mouvements séparatistes gagnent en crédibilité lorsqu'ils peuvent désigner des États susceptibles de reconnaître ou de faciliter autrement la sécession. Les dirigeants du mouvement albertain ont rapporté avoir reçu un accueil favorable lors de visites dans la capitale américaine.¹¹ De plus, le risque d'ingérence étrangère dans les débats politiques provinciaux est considérable.¹²

Pour mieux comprendre les visions du monde des séparatistes, nous avons analysé les données du sondage de septembre 2025 sur le populisme en Alberta et en Saskatchewan. Le sondage demandait aux répondants d'évaluer diverses organisations et entités sur une échelle de 1 (ami de) à 7 (ennemi de) en relation avec les populations de l'Alberta ou de la Saskatchewan. Cette question repose sur une compréhension du populisme comme construction d'un « peuple » vertueux en conflit moral avec une élite animée par ses propres intérêts. Les réponses à cette question éclairent les conceptions des participants quant à ceux qui sont alliés au « peuple » et ceux qui sont en conflit avec lui. La comparaison des visions du monde exprimées par les séparatistes et les non-séparatistes met en lumière les défis à l'unité canadienne qui résident non seulement dans la montée du séparatisme, mais aussi dans les attitudes des non-séparatistes de ces deux provinces.

¹¹ Evan Dyer, « U.S. interest in Alberta separatism raises red flags over what might come next », CBC News, 5 février 2026, <https://www.cbc.ca/news/politics/alberta-separatism-trump-administration-9.7068999>.

¹² Patrick Lennox, « Can Alberta Protect Its Secession Vote from Trump? », The Walrus, 14 avril 2026.

La figure 2 montre que les séparatistes sont davantage portés à percevoir de nombreux « ennemis du peuple », comme on pourrait s'y attendre de la part d'adhérents à un mouvement populiste. Pour neuf des 14 entités, la note moyenne se situait au-dessus de la position neutre (quatre sur l'échelle de sept points) ; seul le gouvernement provincial, les médecins, les compagnies pétrolières et les agriculteurs étaient perçus comme des « amis ».

Les perceptions d'inimitié des séparatistes reflètent l'aliénation traditionnelle de l'Ouest, le gouvernement fédéral, le Québec et l'Ontario étant considérés comme les plus grands ennemis du peuple de leur province. Comme l'illustre la figure 3, les séparatistes sont plus susceptibles de percevoir le gouvernement fédéral comme un ennemi que États-Unis — un constat frappant compte tenu de l'approche du gouvernement Trump à l'égard des relations canado-américaines. À l'inverse, les non-séparatistes étaient plus susceptibles de percevoir les deux comme n'étant ni amis ni ennemis, ou de voir les États-Unis comme une menace plus importante.

Les différends avec Ottawa sur les politiques relatives aux émissions de GES ont alimenté la vague actuelle de mécontentement régional; il n'est donc pas surprenant de constater que les séparatistes considèrent les écologistes comme des ennemis du peuple. Si l'on ajoute à cela le fait que les séparatistes considèrent les communautés autochtones et les scientifiques comme des ennemis, bien qu'à un degré moindre, ce qui témoigne du rôle du populisme extractiviste dans l'appui à la sécession. Le fait que les séparatistes perçoivent les compagnies pétrolières comme des amis du peuple en est une preuve supplémentaire.

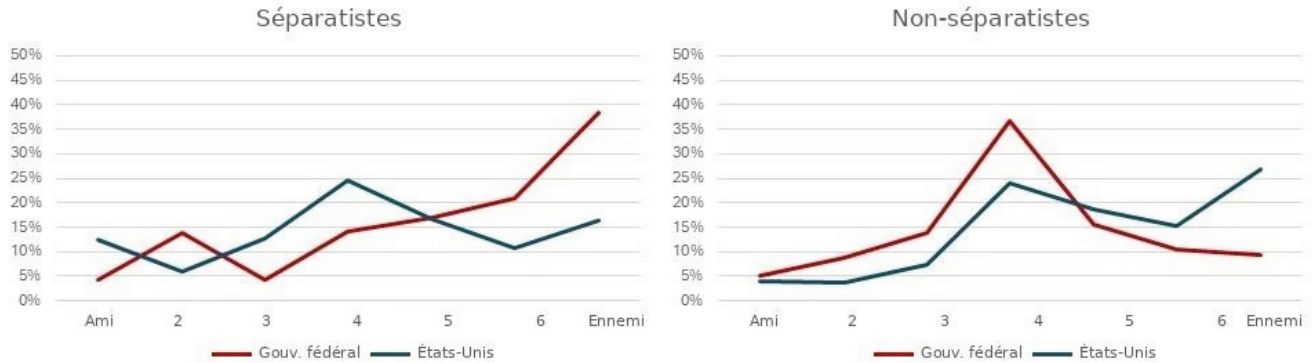


Figure 3 : Évaluation du gouvernement fédéral et des États-Unis (ami ou ennemi) selon le séparatisme

Enfin, la perception séparatiste selon laquelle les immigrants et l'Organisation des Nations unies sont des ennemis du peuple des deux provinces suggère que le mouvement sécessionniste s'inscrit dans une certaine mesure dans la lignée des mouvements populistes de droite contemporains en Europe et aux États-Unis, caractérisés par leur antipathie envers l'immigration et les organisations internationales.

En comparant les visions du monde des séparatistes et des non-séparatistes, il apparaît clairement que l'aliénation traditionnelle de l'Ouest est présente dans les deux groupes. Ce sont les autres catégories d'ennemis perçus —

notamment les écologistes, les immigrants, les Nations unies et les communautés autochtones — qui signalent la vision du monde populiste de droite qui imprègne le mouvement séparatiste. Pour cette raison, la vision du monde populiste des séparatistes risque de les isoler des efforts visant à répondre à leurs griefs.

Bien qu'il soit peu probable que les séparatistes changent de position à la suite d'appels à l'unité nationale, il existe une occasion de répondre à l'ambivalence des résidents non séparatistes des deux provinces à l'égard du gouvernement fédéral. Nous formulons trois recommandations principales.

Mettre l'accent sur la menace américaine.

L'émergence des États-Unis comme menace potentielle pour le Canada crée une occasion pour les fédéralistes de formuler un appel à la fois émotionnel et pragmatique aux résidents de l'Alberta et de la Saskatchewan. Comme le montre la figure 3, les non-séparatistes de ces provinces sont enclins à exprimer de l'ambivalence envers le gouvernement fédéral, mais à percevoir les États-Unis comme une menace. L'articulation d'un nationalisme canadien défini en opposition à une menace américaine pourrait amener des résidents de l'Ouest ambivalents à considérer le gouvernement fédéral comme une force positive. Il convient particulièrement de noter que la menace des efforts américains visant à influencer la tenue d'un référendum sur le séparatisme en Alberta pourrait galvaniser l'opinion publique. L'idée selon laquelle la sécession ne serait que la première étape vers l'américanisation pourrait constituer un argument de poids. Même parmi les partisans du séparatisme, l'idée de se joindre aux États-Unis est nettement moins populaire que celle de l'indépendance (voir la figure 1).

S'attaquer aux sources de mécontentement.

Il est essentiel de soutenir les économies de l'Alberta et de la Saskatchewan – et de montrer au public que l'on s'y attèle. Cela implique de s'attaquer aux sources de mécontentement qui ont émergé sous le gouvernement Trudeau – ce que le gouvernement Carney est déjà en train de faire – et d'éviter soigneusement d'en créer de nouvelles. La péréquation est depuis longtemps une source de mécontentement en Alberta et, dans une moindre mesure, en Saskatchewan. Dans notre sondage, 47 % des répondants de l'Alberta ont indiqué qu'ils jugeaient le système actuel de péréquation injuste pour leur province, et 27 % supplémentaires se sont déclarés neutres ; chez les répondants de la Saskatchewan, les chiffres étaient respectivement de 45 % et 32 %. La péréquation est fondamentale pour la gouvernance canadienne contemporaine et tend à être mal comprise. Une assemblée citoyenne chargée d'examiner le système et de recommander des changements, s'il y a lieu, pourrait offrir un mécanisme permettant d'accroître la compréhension et la confiance du public à l'égard du système.

Renforcer l'argument en faveur de la fédération canadienne.

Renforcer l'argument en faveur de la fédération exige une articulation forte des valeurs canadiennes — à la fois en contraste avec les valeurs américaines et indépendamment de celle-ci — ainsi que des efforts délibérés pour favoriser les liens à travers le pays. Cela exige de consolider l'identité canadienne, de créer des liens entre citoyens et de soutenir le contenu culturel canadien. Cela exige d'accroître la présence fédérale dans les provinces grâce à des bureaux dédiés comme PrairiesCan et de décentraliser davantage de postes de la fonction publique de la région de la capitale nationale Ottawa/Gatineau vers des lieux partout au Canada (y compris en Alberta et en Saskatchewan).¹³ Cela exige de faire progresser la

¹³ Loleen Berdahl, « Is it time to move Ottawa out of Ottawa? », The Conversation Canada, 24 mai 2021.

reconnaissance des titres de compétence et la reconnaissance mutuelle du commerce intérieur afin de soutenir le commerce intérieur et l'intégration économique interprovinciale et territoriale, ainsi que de renforcer les infrastructures et les relations économiques est-ouest-nord. Cela exige enfin de renforcer les liens intergouvernementaux par des conseils ministériels, des réunions conjointes de cabinets, des conférences des premiers ministres et d'autres mécanismes favorisant le dialogue régulier et l'établissement de la confiance entre les dirigeants gouvernementaux.

L'Alberta et la Saskatchewan ont bénéficié du fédéralisme. Sur le plan fiscal, les deux provinces ont reçu des paiements de péréquation depuis la création du programme fédéral en 1957 et reçoivent aussi des transferts fédéraux par l'intermédiaire d'autres programmes. Sur le plan économique, les deux provinces bénéficient de la mobilité de la main-d'œuvre, du commerce international et de l'immigration. Sur le plan social, les deux provinces profitent de liens interpersonnels et familiaux solides d'un océan à l'autre et jusqu'au troisième océan, de valeurs libérales démocratiques communes, ainsi que d'identités nationale et provinciale concomitantes et complémentaires.¹⁴

Un Canada uni a de solides arguments à faire valoir en sa faveur, et ce sont des arguments qui méritent d'être présentés. Même si ces arguments et actions pourraient ne pas convaincre les séparatistes convaincus, ils trouveront un auditoire parmi la majorité des résidents des deux provinces qui sont préoccupés par la menace posée par les États-Unis, mais incertains de l'engagement du gouvernement fédéral envers leur région.

¹⁴ Voir Lisa Young, Bianca Jamal et Loleen Berdahl, « Regionalism in Canada », dans Jared Wesley et JP Lewis (dir.), *Small Worlds: Politics and Elections in the Canadian Provinces and Territories*, 2e éd. (Toronto : University of Toronto Press, 2026), 279-298.

Énergie, fédéralisme et fondements économiques de l'unité canadienne future

RUPAK CHATTOPADHYAY

Rupak Chattopadhyay est président-directeur général du Forum des fédérations, où il a également occupé plusieurs postes de direction, notamment ceux de vice-président et de directeur des programmes pour l'Asie-Pacifique. Spécialiste du fédéralisme, de la réforme constitutionnelle et des relations intergouvernementales, il a conseillé des gouvernements et des organisations en Asie, en Afrique, en Europe et en Inde, notamment dans le cadre des processus de paix et de réforme constitutionnelle au Sri Lanka et aux Philippines. Il est l'auteur et le codirecteur de plusieurs ouvrages de référence sur la gouvernance fédérale et siège au comité éditorial de la série Global Dialogue on Federalism.

Les fédérations ne se maintiennent pas par le seul sentiment d'appartenance. Dans leurs sillages, ce sont des arrangements économiques, fondés sur la prospérité partagée, les marchés intégrés et l'interdépendance. L'histoire du Canada illustre cette réalité avec une clarté inhabituelle. La Confédération de 1867 n'a pas été seulement un compromis politique entre colonies britanniques d'Amérique du Nord; elle a été une solution économique à des défis structurels urgents. Aujourd'hui, alors que le Canada fait face à de nouvelles tensions dans son cadre fédéral, la même leçon s'applique. La construction nationale axée sur l'énergie, fondée sur la coopération, l'infrastructure et le bénéfice partagé, offre une voie pour renouveler l'unité, la prospérité et le sentiment d'objectif national dans un monde de plus en plus instable.

La Confédération comme projet économique

Les origines du Canada se trouvent dans la nécessité économique. L'abrogation du traité de réciprocité avec les États-Unis en 1866 menaçait les exportations coloniales et exposait la vulnérabilité des relations commerciales nord-sud. Les gouvernements coloniaux étaient grevés par des dettes croissantes, tandis que la géographie imposait ses propres contraintes : les producteurs de l'intérieur avaient besoin d'un accès fiable à des ports atlantiques libres de glace, et les colonies avaient besoin de routes commerciales sûres qui ne dépendaient pas de la bonne volonté américaine. L'union politique était, en substance, une stratégie de survie économique.

Des dirigeants comme John A. Macdonald et George-Étienne Cartier l'avaient clairement compris. La Confédération promettait un axe commercial est-ouest qui relierait des régions disparates, des tarifs protecteurs pour favoriser l'industrie nationale et la prise en charge par le fédéral de certaines dettes afin de stabiliser les finances provinciales. Par-dessus tout, elle promettait des infrastructures. Les chemins de fer n'étaient pas une réflexion après coup, mais l'instrument central de l'intégration nationale. Le chemin de fer Intercolonial, puis le Canadien Pacifique, ont cousu ensemble les marchés, permis le déplacement des troupes, facilité le peuplement et jeté les bases d'une économie nationale.

Cette logique économique s'est poursuivie bien au-delà de 1867. La Politique nationale, le peuplement de l'Ouest, la construction des routes d'après-guerre et la route Transcanadienne reflétaient tous la même idée : les

fédérations durent lorsque l'intégration économique renforce l'unité politique. Pourtant, la Confédération contenait dès le départ une tension permanente — entre coordination nationale et autonomie régionale — qui continue de façonner le fédéralisme canadien.

Fédéralisme, ressources et tension durable

Le fédéralisme canadien confère de vastes pouvoirs aux provinces, particulièrement en matière de ressources naturelles, tout en réservant au gouvernement fédéral l'autorité sur le commerce interprovincial, les transports et les grandes infrastructures. Cet équilibre a été à la fois une source de résilience et de conflits récurrents. Les provinces ont conservé la propriété et le contrôle des ressources, principe renforcé avec le temps et enchâssé à l'article 92A de la Loi constitutionnelle. En même temps, Ottawa a conservé la responsabilité de bâtir les liens économiques qui rendent possible un véritable marché national.

Nulle part cette tension n'a été plus évidente que dans la politique énergétique. Les mégaprojets hydroélectriques du Québec sont devenus des symboles d'autonomie provinciale et de fierté économique, même lorsqu'ils exportaient de l'électricité au-delà des frontières provinciales. Le secteur pétrolier et gazier de l'Alberta, en revanche, est devenu un point de cristallisation lorsque la politique fédérale a semblé centraliser les revenus ou restreindre le développement. Le Programme énergétique national de 1980 demeure un épisode déterminant, montrant comment la coordination nationale peut fracturer l'unité lorsqu'elle est perçue comme passant outre au pacte fédératif.

La leçon à tirer de ces épisodes n'est pas qu'il faut éviter la construction nationale, mais qu'elle doit aligner les intérêts régionaux sur les objectifs nationaux. Coopération, consentement et bénéfice partagé sont les conditions du bon fonctionnement du fédéralisme.

Une fédération de nouveau sous tension

Aujourd'hui, le Canada fait face à des tensions qui rappellent des périodes antérieures de transition. Les disparités économiques régionales s'accroissent. Les provinces de l'Ouest expriment leur frustration devant les contraintes touchant les pipelines, à la politique en matière d'émissions et ce qui est perçu comme une ingérence du fédéral. Le Québec poursuit un modèle énergétique distinct centré sur l'hydroélectricité et l'électrification. L'Ontario cherche à concilier compétitivité industrielle et investissement dans le nucléaire. Le Canada atlantique se tourne vers l'éolien en mer et les possibilités émergentes en matière d'énergie propre. En même temps, les débats sur la tarification du carbone, l'abordabilité et les paiements de péréquation exposent des questions plus profondes de justice et de partage des fardeaux au sein de la fédération.

Ces pressions sont exacerbées par des forces mondiales. La transition énergétique remodèle les marchés à un rythme plus rapide que celui auquel les institutions peuvent s'adapter. Les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement et l'instabilité géopolitique ont remis la sécurité énergétique au centre des préoccupations nationales. Les nations autochtones, longtemps exclues de la prise de décision, affirment leurs droits au consentement, à l'équité et à la propriété, transformant la manière dont le développement doit se réaliser. Sans coordination délibérée, ces dynamiques risquent de pousser le fédéralisme vers la fragmentation plutôt que vers la coopération.

L'énergie se trouve au centre de ce défi. Le secteur demeure fondamental pour l'économie canadienne, contribuant à environ un dixième du PIB, employant directement et indirectement des centaines de milliers de Canadiens, générant des milliards de dollars en revenus publics et représentant une part importante des exportations de biens. Pourtant, ses bénéfices sont répartis de manière inégale, et son empreinte environnementale soulève des dilemmes politiques légitimes. Mal gérée, l'énergie devient

une compétition à somme nulle entre régions. Développée de façon stratégique, elle peut redevenir le ciment économique de la Confédération.

Construire la nation par l'infrastructure énergétique

Les grandes infrastructures transjuridictionnelles offrent une voie constructive. Les projets de construction nationale réussissent précisément parce qu'ils exigent de la coopération : facilitation fédérale, consentement provincial et partenariat avec le capital privé et les communautés autochtones. Les infrastructures énergétiques —pipelines, lignes de transport d'électricité, terminaux d'exportation, réseaux de captage du carbone, réseaux interprovinciaux, installations nucléaires — sont particulièrement adaptées à ce rôle en raison de leur ampleur, de leur connectivité et de leur potentiel d'exportation.

Des initiatives récentes signalent un regain d'intérêt pour cette approche. Le Canada élargit sa capacité d'exportation de GNL sur la côte du Pacifique, investit dans le captage et le stockage du carbone dans les régions productrices de pétrole, modernise les réseaux électriques, renforce la production nucléaire et explore le développement de l'hydrogène et des minéraux critiques. De plus en plus, ces efforts sont présentés non pas comme des mégaprojets isolés, mais comme des composantes d'une stratégie nationale coordonnée qui relie la réduction des émissions à la compétitivité, et les forces régionales à la demande mondiale.

Une caractéristique déterminante de ce nouveau modèle est le leadership et la propriété autochtones. Les projets qui comprennent des participations majoritaires autochtones et une gouvernance autochtone marquent une rupture décisive avec l'approche extractive du passé. Plutôt que de présenter la réconciliation et le développement comme des priorités concurrentes, les infrastructures énergétiques ont maintenant le potentiel d'aligner les opportunités économiques avec l'autodétermination — ajoutant légitimité, durabilité et autorité morale à la construction nationale elle-même.

Une occasion mondiale rare pour le Canada

Le contexte international rend ce moment particulièrement important. Le Canada figure parmi les principaux exportateurs nets d'énergie au monde, avec de vastes réserves de pétrole et de gaz, une énorme capacité hydroélectrique, un secteur nucléaire mature et un potentiel croissant en énergies renouvelables et en combustibles à faible teneur en carbone. Parallèlement, les marchés mondiaux de l'énergie sont de plus en plus façonnés par l'instabilité. Les conflits, les risques liés aux points de passage stratégiques et la rivalité géopolitique ont exposé la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement traditionnelles.

De grands importateurs comme l'Inde et la Chine cherchent activement à diversifier leur approvisionnement énergétique afin de s'éloigner de régions instables. La sécurité énergétique est devenue une priorité stratégique, et non seulement économique. Dans cet environnement, la fiabilité — stabilité politique, primauté du droit, prévisibilité — est devenue une ressource rare. Le Canada en possède en abondance.

Cela crée pour le Canada une occasion rare et limitée dans le temps de se positionner comme fournisseur mondial fiable à long terme sur l'ensemble du spectre énergétique : pétrole et gaz produits de façon responsable, GNL à faibles émissions, hydroélectricité, énergie nucléaire et combustibles émergents comme l'hydrogène. Ces exportations ne sont pas de simples transactions commerciales; ce sont des instruments de diplomatie économique, d'influence nationale et de pertinence stratégique.

Emplois, prospérité et pacte fédératif

Il est essentiel de noter que cette opportunité ne se limite pas aux exportations ou à la renommée mondiale. Elle concerne fondamentalement les emplois et la prospérité partagée au pays. La construction nationale axée sur l'énergie crée des emplois durables et de qualité dans toute la fédération — travailleurs de la construction, soudeurs,

ingénieurs, techniciens, manufacturiers, opérateurs portuaires, spécialistes de l'environnement, gestionnaires de projet et entrepreneurs autochtones. Ces emplois sont à long terme et bien rémunérés, ancrant les communautés plutôt que de produire des booms éphémères.

Il est important de noter, qu'ils ne se limitent pas aux provinces productrices. Les chaînes d'approvisionnement nationales relient l'expertise en matière d'extraction et de capture du carbone des Prairies à l'industrie manufacturière de l'Ontario, aux terminaux de la Colombie-Britannique, à la logistique de la région de l'Atlantique et aux entreprises appartenant à des Autochtones partout au pays. Lorsque les Canadiens de toutes les régions peuvent constater des avantages concrets — qu'il s'agisse des salaires, des contrats d'approvisionnement ou des assiettes fiscales municipales —, la fédération devient un projet économique commun plutôt qu'un ensemble d'intérêts concurrents.

Les exportations d'énergie renforcent également les fondements fiscaux du fédéralisme lui-même. Les revenus consolident les bilans provinciaux et fédéral, soutiennent les paiements de péréquation et financent les services publics tels que les soins de santé, l'éducation et les infrastructures. En ce sens, l'énergie n'est pas simplement une question sectorielle; elle est un pilier du contrat social.

Tout aussi important, la construction nationale énergétique moderne rejette les faux arbitrages entre emplois et responsabilité climatique. Le GNL à faibles émissions peut remplacer exporter le charbon à forte teneur en carbone. Le captage du carbone permet à l'industrie lourde de demeurer concurrentielle tout en réduisant ses émissions. Les interconnexions de réseaux permettent à l'électricité propre de circuler entre les régions, améliorant la fiabilité et réduisant les coûts à l'échelle du système. Les sociétés prospères sont mieux placées pour innover, décarboner et s'adapter.

Renouveler le pacte de la Confédération

Au XIXe siècle, les chemins de fer ont transformé des colonies dispersées en une fédération fonctionnelle en créant un objectif économique commun. Au XXIe siècle, les corridors énergétiques — pipelines, lignes de transport d'électricité, terminaux d'exportation et réseaux modernisés — peuvent jouer le même rôle intégrateur. Ils rendent le fédéralisme tangible, reliant les régions par le commerce, l'emploi et une capacité fiscale partagée.

Le fédéralisme prospère non pas en supprimant la diversité régionale, mais en la mobilisant vers un objectif commun. La construction nationale axée sur l'énergie fait exactement cela. Elle respecte la propriété provinciale des ressources tout en permettant une coordination nationale en matière d'accès aux marchés, d'infrastructure et d'engagement mondial. Elle aligne la réconciliation avec le développement. Et elle renforce la souveraineté canadienne en diversifiant les marchés et en protégeant l'économie contre les chocs externes.

La Confédération a perduré parce qu'elle produisait des gains mutuels — parce qu'elle traduisait la coopération en amélioration concrète de la vie des gens. Le Canada fait maintenant face à une épreuve semblable. L'alternative à une construction nationale délibérée est la stagnation dans la division, une voie intenable pour un pays dont l'unité repose sur la solidarité économique. En investissant stratégiquement et inclusivement dans son avenir énergétique, le Canada peut réaffirmer le pacte de la Confédération pour un nouveau siècle — en fournissant une énergie fiable à un monde qui en a besoin, tout en créant de bons emplois, une prospérité partagée et une unité renouvelée au pays, d'un océan à l'autre et jusqu'au troisième océan.

La séparation en théorie et en pratique : processus, objectif et limites

JACK JEDWAB

Jack Jedwab est président et directeur général de l'Association d'études canadiennes et de l'Institut Metropolis. Il est titulaire d'un doctorat en histoire canadienne de l'université Concordia. Avant 1998, il a été directeur exécutif de la branche québécoise du Congrès juif canadien. Il est auteur et collaborateur de publications universitaires, de rapports gouvernementaux et de journaux publiés dans tout le pays dans les domaines de l'immigration, du multiculturalisme, de la diversité, des droits de l'Homme et des langues officielles. Après trois décennies de recherches approfondies sur l'opinion publique et la démographie, il est régulièrement consulté par les médias et les organismes gouvernementaux pour son expertise et ses analyses sur les questions importantes de la sphère publique. Il a enseigné et donné des conférences à l'Université McGill, à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université Concordia, offrant des cours allant de la politique publique à l'histoire de l'immigration et des groupes minoritaires, en passant par le sport au Canada.

Introduction : ce que veulent les Québécois — et ce que signifie la séparation

Cet essai s'appuie sur des résultats récents de sondages qui examinent la manière dont les Québécois et les autres Canadiens appréhendent à la fois le processus et l'objectif de la séparation du Québec. Pris dans leur ensemble, ces résultats révèlent une tension fondamentale : si la souveraineté conserve un attrait auprès des Québécois lorsqu'il s'agit de protéger la langue et l'identité, la confiance dans ses bénéfices pratiques demeure limitée et l'incertitude quant à son déroulement est considérable. Cette tension n'est pas nouvelle. Elle façonne le débat sur

la souveraineté depuis des décennies. Ce qui est différent aujourd'hui, c'est l'ampleur avec laquelle elle se reflète dans l'opinion publique. Le débat contemporain ne porte plus simplement sur la question de savoir si le Québec devrait devenir indépendant, mais sur la manière dont cette indépendance se concrétiserait et sur ceux qui en bénéficieraient en fin de compte. Pour comprendre l'état actuel de la souveraineté, il faut commencer non pas par ses motivations, mais par sa méthode.

La souveraineté est souvent présentée politiquement comme une option ou une décision qui exige simplement l'appui d'une majorité simple de Québécois lors d'un référendum. À la suite d'un tel résultat, on tient souvent pour acquis que les détails menant à l'accession au statut de nation se mettraient en place d'eux-mêmes. Toutefois, depuis le référendum de 1995 et l'adoption de la Loi sur la clarté, une attention croissante est accordée au processus nécessaire pour atteindre ce point et à ce qu'il implique pour l'entité dont les Québécois chercheraient à se séparer — c'est-à-dire le reste du Canada.

Partout au Canada, on reconnaît largement que toute démarche vers l'indépendance exigerait une question claire, un niveau d'appui décisif et une période de négociation faisant intervenir de multiples acteurs. Ces attentes s'inscrivent dans le sillage du Renvoi relatif à la sécession de la Cour suprême et de la Loi sur la clarté qui a suivi, lesquels ont établi qu'un résultat référendaire ne produirait pas automatiquement l'indépendance, mais déclencherait plutôt des négociations soumises à des contraintes constitutionnelles.

Cependant, ce cadre juridique et politique n'a jamais été pleinement accepté au sein du mouvement souverainiste québécois. Bien que la loi 99 du Québec affirme le droit du peuple québécois à l'autodétermination, son interprétation constitutionnelle est demeurée contestée. Dans le cadre du litige entourant cette loi, le procureur du Québec a soutenu devant les tribunaux que la forme d'autodétermination envisagée pouvait être comprise comme interne, c'est-à-dire exercée à l'intérieur du cadre constitutionnel canadien. La Cour d'appel du Québec a, pour sa part, indiqué que toute tentative d'utiliser la loi 99 comme fondement d'une sécession unilatérale pourrait être jugée inconstitutionnelle. Pourtant, politiquement, les acteurs souverainistes ont souvent présenté la loi de manière plus large, la décrivant comme une affirmation de la capacité du Québec à déterminer son avenir sans contraintes externes. Il en résulte une ambiguïté persistante entre l'interprétation juridique avancée devant les tribunaux et l'interprétation politique présentée au public.

Cette divergence produit deux conceptions concurrentes du processus : une vision fédérale, selon laquelle la séparation est conditionnelle, négociée et encadrée ; et une vision souverainiste, selon laquelle un mandat démocratique oblige le Canada à négocier des modalités de partenariat.

Ce dernier point a toujours été clairement exprimé dans le discours politique. En 1995, Lucien Bouchard a soutenu qu'un vote pour le « oui » mènerait non pas à une rupture, mais à un partenariat négocié avec le Canada. Cet argument persiste aujourd'hui, alors que des dirigeants contemporains comme Paul St-Pierre Plamondon continuent de présenter l'indépendance comme une reconfiguration plutôt qu'une rupture, tout en contestant la légitimité du cadre fédéral régissant le processus.

Cette position repose sur une hypothèse stratégique : le Canada n'aurait, en pratique, guère d'autre choix que de négocier une entente de coopération avec le Québec. Or

cette hypothèse n'est pas largement partagée. Les sondages d'opinion réalisés par Léger pour l'Association d'études canadiennes suggèrent que les Canadiens ne considèrent pas la séparation comme un processus que le Québec pourrait définir de manière unilatérale. Ils s'attendent plutôt à une négociation structurée et collective dont les modalités seraient loin d'être prédéterminées.

Ce qui émerge, alors, est une profonde ambiguïté. Les règles du processus sont partiellement comprises, mais leur application demeure incertaine. Il n'existe pas d'attente partagée quant aux échéanciers, aux résultats ni même aux paramètres fondamentaux de la négociation.

Pourquoi la séparation? L'identité comme raison centrale

Si le processus semble complexe et incertain, les motivations qui poussent à le poursuivre sont relativement faibles.

L'argument le plus solide et le plus constante la souveraineté réside dans le domaine de la langue et de l'identité. L'indépendance est largement associée à l'idée qu'elle renforcerait la position du français au Québec. Pour de nombreux francophones, la souveraineté est comprise comme un moyen d'assurer la vitalité à long terme d'une communauté linguistique située dans un contexte nord-américain plus vaste.

Au-delà de cela, toutefois, l'argumentaire en faveur de la souveraineté s'affaiblit considérablement.

Ils sont peu nombreux à croire que l'indépendance apporterait des avantages économiques évidents. La plupart des Québécois ne s'attendent pas à ce que la souveraineté les rende plus prospères. Il n'existe pas non plus une forte confiance dans l'idée que le Québec gagnerait en influence sur la scène internationale.

Tableau 1

Les Québécois seraient mieux lotis comme pays indépendant et non comme partie du Canada	Canada	Québec	Reste du Canada
Oui	16%	27%	13%
Non	64%	57%	66%
Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	19%	16%	20%

Tableau 2

Québec	Les Québécois d'expression anglaise seraient mieux lotis dans un Québec indépendant qu'au sein du Canada		Les membres des minorités ethniques seraient mieux lotis dans un Québec indépendant qu'au sein du Canada	
	Francophones	Anglophones	Francophones	Anglophones
Oui	15%	12%	18%	4%
Non	55%	78%	49%	80%
Je ne sais pas / Je préfère ne pas répondre	30%	10%	33%	16%
Total	100%	100%	100%	100%

Cela crée un déséquilibre dans le plaidoyer en faveur de la souveraineté : il est porté par l'identité, mais ses partisans invitent souvent à l'évaluer aussi à l'aune de ses retombées économiques ou de ce qu'elle impliquerait pour l'influence sur la scène internationale. Bien que l'attrait symbolique et/ou émotionnel de l'indépendance demeure important, il est tempéré par des doutes quant à ses conséquences matérielles. Comme le montre le tableau ci-dessous, une majorité de Québécois ne croit pas que le Québec serait mieux loti comme pays indépendant (57 %) ; à peine davantage de personnes ailleurs au Canada pensent que le Québec serait mieux loti seul (66 %).

Pour qui? Des attentes inégales et la question de l'inclusion

Si les motivations de la souveraineté sont inégales, les perceptions de ceux qui en bénéficieraient le plus sont encore plus révélatrices.

Une affirmation centrale du discours souverainiste contemporain est que l'indépendance est civique et inclusive, plutôt qu'ethnonationale. Ce cadrage a été particulièrement important au lendemain du référendum de 1995, lorsque Jacques Parizeau a attribué la défaite à « l'argent et le vote ethnique », ce qui a suscité un tollé général et a forcé une reformulation des principes du mouvement.

Depuis lors, certains souverainistes ont insisté sur le fait que ce sont les électeurs issus des minorités ethniques qui remettraient en cause la vision civique et inclusive sous-jacente à l'option indépendantiste. Pourtant, les perceptions du public québécois ne correspondent pas pleinement à ce cadrage.

De récents résultats de sondage révèlent qu'une majorité de Québécois ne croit pas que l'indépendance bénéficierait aux Québécois d'expression anglaise ou aux membres des minorités ethniques. Seules de faibles

minorités voient des avantages clairs pour ces groupes dans un Québec souverain. Comme on l'observe ci-dessous, relativement peu de Québécois francophones ou anglophones croient que les Québécois d'expression anglaise seraient mieux lotis dans un Québec indépendant qu'au sein du Canada. Il en va de même quant à la question de savoir si les membres des minorités ethniques seraient mieux lotis dans un Québec indépendant qu'au sein du Canada. Moins d'un francophone québécois sur cinq est d'accord pour dire qu'ils seraient mieux lotis, et moins d'un anglophone sur vingt partage cet avis.

Il ne s'agit ni de laisser entendre ni de soutenir que la souveraineté est un projet d'exclusion. Cela suggère toutefois que de nombreux Québécois perçoivent ses bénéfices comme inégalement répartis, les gains les plus tangibles étant clairement associés à la majorité francophone.

Cette perception contribue à expliquer la sensibilité persistante entourant la question ethnonationale. Reconnaître que la souveraineté est principalement comprise comme bénéficiant à un groupe plutôt qu'à d'autres risque d'affaiblir son cadrage civique. Nier que ce soit le cas risque de déconnecter le discours politique de la perception publique.

La perspective canadienne : contrainte sans enthousiasme

Comme il a été indiqué, ni les Québécois ni les autres Canadiens ne croient que le pays serait mieux loti sans le Québec. À l'extérieur du Québec, les attitudes à l'égard de la séparation reflètent une combinaison de réticence et de contrainte. En même temps, il existe une volonté limitée de faciliter la séparation selon des modalités souples ou indéfinies. Les Canadiens tendent à insister sur les règles, les procédures et la prise de décision collective. Cela renforce l'idée que l'indépendance ne serait pas une négociation bilatérale, mais un processus multilatéral et basé sur la constitution.

Cela met également en lumière une divergence clé entre le Québec et le reste du Canada. Les hypothèses concernant la citoyenneté, les arrangements économiques et la continuité institutionnelle ne sont pas partagées. Ce qui peut paraître plausible au Québec n'est pas nécessairement accepté ailleurs.

Ce qui demeure souvent implicite dans ces hypothèses est la nature de la contrepartie ou du partenaire avec lequel le Québec négocierait. Le discours souverainiste invoque fréquemment l'idée d'un partenariat avec le « reste du Canada », comme si cette entité était politiquement unifiée, stable et capable d'agir comme un seul partenaire de négociation. Or cela est loin d'être certain.

La perspective du départ du Québec pourrait elle-même déclencher ou intensifier l'instabilité régionale ailleurs au pays, notamment en amplifiant les sentiments sécessionnistes dans des provinces comme l'Alberta. Dans un tel scénario, le Québec ne négocierait pas nécessairement avec une contrepartie nationale cohérente, mais potentiellement avec de multiples acteurs représentant des intérêts régionaux divergents et des formations politiques émergentes. Le cadre « nation à

nation » qui sous-tend depuis longtemps l'après-indépendance imaginé pourrait donc reposer sur une hypothèse simplificatrice qui ne reflète pas la complexité de ce qui pourrait suivre un résultat référendaire.

Pressions parallèles : l'Alberta et le paysage changeant de la séparation

Le débat sur la souveraineté du Québec ne se déroule plus en vase clos. De récents résultats du sondage Léger de mai 2025 suggèrent que les préoccupations relatives à l'unité nationale sont de plus en plus façonnées par des développements au-delà du Québec, notamment la montée perçue du séparatisme en Alberta.

Une majorité de Canadiens (52 %) estime que la menace d'une séparation de l'Alberta devrait être prise très au sérieux, comparativement à 42 % qui disent la même chose au sujet de la séparation du Québec. Cela représente un changement notable dans la géographie des préoccupations au sein de la fédération. Alors que le Québec a historiquement été perçu comme le principal foyer des pressions sécessionnistes, de nombreux

Tableau 3

Devrait être pris très au sérieux...	Canada	Québec	Alberta
La menace de séparation de l'Alberta	52%	46%	63%
La menace de séparation du Québec	42%	47%	31%

Canadiens voient maintenant l'Alberta comme posant un défi plus immédiat ou plus pressant. Et, comme le révèle le tableau ci-dessous, les Albertains sont beaucoup plus susceptibles de considérer que la menace de séparation est bien plus sérieuse dans leur province qu'elle ne l'est au Québec.

En même temps, ces points de vue ne sont pas partagés uniformément. Les Québécois sont légèrement moins susceptibles de considérer le potentiel séparatiste de l'Alberta comme plus sérieux que celui de leur propre province, ce qui souligne la persistance d'asymétries régionales dans la manière dont l'unité est comprise.

Les perceptions de légitimité renforcent encore ces tendances. Un peu plus de Canadiens croient que les Albertains ont des raisons légitimes d'envisager la séparation (35 %) qu'ils ne disent la même chose des Québécois (33 %). Cela ne signale pas un rejet des revendications du Québec, mais suggère que les griefs enracinés dans l'insatisfaction économique et politique — particulièrement dans l'Ouest canadien — résonnent largement à travers le pays.

L'émergence de l'Alberta comme foyer de préoccupation complique le cadrage traditionnel de l'unité canadienne. La souveraineté du Québec a longtemps été traitée comme un cas distinct, ancré dans la langue, la culture et l'histoire. La montée de l'aliénation de l'Ouest introduit une logique différente — moins enracinée dans l'identité que dans les perceptions de déséquilibre économique et de marginalisation politique.

Cependant, pour l'ensemble de la population canadienne, la coexistence de ces pressions semble renforcer une préférence pour la retenue. Devant la possibilité que plusieurs régions expriment leur insatisfaction, les Canadiens sont plus susceptibles de mettre l'accent sur les règles, la clarté et la prise de décision collective dans tout processus de séparation. L'attente selon laquelle la sécession impliquerait une négociation structurée plutôt

qu'une action unilatérale s'en trouve renforcée, et non affaiblie, par la présence de plusieurs demandeurs potentiels.

Dans ce contexte, la souveraineté du Québec est recadrée. Elle n'est plus vue uniquement comme une question constitutionnelle unique, mais comme une partie d'un schéma plus vaste de mécontentement régional. Cela n'efface pas sa spécificité, mais la situe dans un paysage national plus complexe et incertain — un paysage où les questions d'appartenance, de légitimité et de durabilité de la fédération sont soulevées simultanément dans plusieurs régions.

Conclusion : concilier processus et l'objectif

Le débat contemporain sur la souveraineté est défini par un décalage croissant entre le processus et l'objectif. D'une part, on reconnaît de plus en plus que la séparation serait complexe, négociée et incertaine. Elle n'est pas largement perçue comme un acte simple ou unilatéral.

D'autre part, les raisons justifiant la poursuite d'un processus aussi exigeant restent relativement limitées. L'argument le plus fort en faveur de la souveraineté réside dans la protection de la langue et de l'identité. Pourtant, cet objectif ne se traduit pas par une confiance généralisée quant à la performance économique, à l'influence internationale ou à l'harmonie sociale.

Voilà la contradiction centrale : un processus difficile et incertain associé à un objectif limité et inégalement partagé.

À cela s'ajoute l'absence de consensus sur ceux qui bénéficieraient de l'indépendance. Bien que la souveraineté soit présentée comme inclusive, elle est souvent perçue comme faisant principalement avancer les intérêts de la majorité francophone. Cette perception complique sa capacité à attirer un large soutien.

L'émergence de l'Alberta comme source parallèle de pressions séparatistes souligne davantage la fragilité de la cohésion nationale. Plutôt que d'être confronté à un défi unique et ancré dans l'histoire, le Canada fait maintenant face à un ensemble plus diffus de tensions régionales qui diffèrent par leur origine, mais convergent dans leurs implications pour l'unité.

Enfin, la divergence entre le Québec et le reste du Canada dans leur compréhension de la séparation suggère que même les hypothèses de départ d'un futur référendum ne seraient pas alignées.

Plutôt que de pointer vers un résultat clairement défini, nous regardons quelque chose qui ressemble davantage à une grande inconnue — une sorte de trou noir politique ou de puits sans fond où les contours d'une éventuelle rupture sont impossibles à cartographier. La « clarté » demeure obstinément insaisissable : il n'est pas du tout évident de savoir à quoi une telle rupture ressemblerait en pratique ni où elle mènerait, compte tenu des nombreuses lignes de faille qui se trouvent sous la surface. Ces fractures, ainsi que les nombreux obstacles pratiques et politiques qu'elles impliquent, sont largement contournées dans le débat public, nous laissant sans même un langage commun pour décrire les conséquences de ce qui est en train d'être envisagé.

Références

Association d'études canadiennes, La séparation du Québec : pourquoi, dans quel but et pour qui? (sondage Léger, décembre 2025).

Association d'études canadiennes, Points de vue des Canadiens sur le processus de séparation (sondage Léger, mai 2025).

Renvoi relatif à la sécession du Québec, [1998] 2 R.C.S. 217; Loi sur la clarté, L.C. 2000, ch. 26.

Assemblée nationale du Québec, Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (loi 99), 2000.

Lucien Bouchard, discours prononcés pendant la campagne référendaire québécoise de 1995, mettant l'accent sur un partenariat économique et politique avec le Canada.

Déclarations publiques du chef du Parti Québécois Paul St-Pierre Plamondon (2024-2025) rejetant l'applicabilité de la Loi sur la clarté et présentant l'indépendance comme un partenariat négocié.

Association d'études canadiennes, La séparation du Québec : pourquoi, dans quel but et pour qui? (sondage Léger, décembre 2025).

Jacques Parizeau, propos tenus après le résultat du référendum de 1995.

Voir, par exemple, Gérard Bouchard, *Interculturalism: A View from Quebec* (Toronto : University of Toronto Press, 2015)

Rien ne justifie la sécession au Canada

STÉPHANE DION

Diplomate en résidence

Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal

Stéphane Dion est un ancien diplomate et homme politique canadien. Il a été ambassadeur du Canada en Allemagne de 2017 à 2022, puis en France et à Monaco de 2022 à 2025, tout en occupant les fonctions d'envoyé spécial du Premier ministre du Canada auprès de l'Union européenne et de l'Europe de 2017 à 2025. De 2006 à 2008, il a été chef de l'opposition et chef du Parti libéral du Canada. Il a également été ministre des Affaires étrangères (2015-2017), ministre de l'Environnement (2004-2006) et ministre des Affaires intergouvernementales (1996-2003). Il a représenté la circonscription de Saint-Laurent - Cartierville (devenue Saint-Laurent) à la Chambre des communes de 1996 à 2017.

De retour à l'Université de Montréal, où il a auparavant été professeur de science politique, Stéphane Dion est désormais diplomate en résidence et y partage son expérience avec les étudiants.

Dans ce numéro spécial, l'Association d'études canadiennes nous invite à suggérer des moyens de préserver l'unité nationale. Je m'en tiendrai ici à une seule suggestion : ne pas faire le jeu du chantage à la séparation.

Il faut toujours réfléchir à la façon dont on peut améliorer notre pays. J'ai eu le privilège de participer à des réformes qui, je pense, ont bien servi l'intérêt général, y compris des modifications constitutionnelles permettant la déconfessionnalisation scolaire au Québec et à Terre-Neuve. Aujourd'hui, j'ai en tête un mode de scrutin qui, tout en renforçant la stabilité gouvernementale à Ottawa, garantirait à la Chambre des communes une représentation plus conforme au vote populaire obtenu par les Libéraux en Alberta ou les Conservateurs au Québec. Je pourrais proposer un mode de financement des partis

politiques exemplaire d'un point de vue démocratique et dont les Canadiens deviendraient très fiers. Je stimulerais les investissements dans les sources d'énergie décarbonées partout et notamment en Alberta. Je déploierais vraiment les écoles d'immersion en français, etc.

Je suis persuadé que toutes ces réformes seraient utiles à la cohésion nationale. Mais ce que je ne ferai pas, c'est de les présenter comme étant nécessaires à la préservation de l'unité nationale ou comme une réponse aux doléances séparatistes. Le Canada, tel qu'il est aujourd'hui, ne mérite aucunement d'être scindé. Cet État est une superbe réalisation humaine, une grande démocratie, l'un des pays les plus admirés au monde, et pour cause. Quand on demande aux êtres humains où ils voudraient vivre si ce n'était dans leur pays, le Canada est toujours sur le podium ou pas loin.

Il faut résister à la tentation de pousser nos idées de réformes en les présentant comme vitales à la survie du Canada, nécessaires pour le rendre acceptable. C'est là faire une concession exorbitante à l'argumentaire indépendantiste, parfaitement circulaire, qui revient à dire ceci : Nous sommes indépendantistes parce que le Canada ne marche pas et la preuve que le Canada ne marche pas c'est que nous sommes indépendantistes.

Si le Canada ne marche pas, qu'on nous montre un pays qui marche !

Quant au partage des pouvoirs, si l'on veut augmenter les compétences des provinces, ce doit être en vue d'améliorer le service public et non dans l'espoir vain d'apaiser les

indépendantistes. Ceux-ci ne se contenteront jamais de transferts de pouvoirs à la pièce. Ils rêvent d'un pays qui leur serait propre. Voilà pourquoi le mouvement indépendantiste québécois subsiste même si le Canada est, selon plusieurs indicateurs, la fédération la plus décentralisée du monde, où le gouvernement du Québec exerce quantité de pouvoirs spéciaux.

Les sécessionnistes accueilleront tout nouveau pouvoir accordé à leur gouvernement provincial comme une étape vers l'obtention de tous les pouvoirs. Ils accepteront 50 % de séparation, puis 60 %, 65 %... et continueront à faire pression jusqu'à ce qu'ils obtiennent la séparation complète. Chaque concession les encourage à revendiquer encore plus de pouvoirs, de transferts de ressources et de reconnaissances symboliques, jusqu'à la dislocation finale.

Cette pression constante pour accorder de plus en plus de pouvoirs, de ressources et d'autres concessions à une province, afin de la convaincre de ne pas se séparer du pays, est une manière sûre d'exacerber la jalousie des autres parties du pays. La perception se répandra que le gouvernement fédéral ne cède qu'aux séparatistes, que la province en question est son chouchou, que les citoyens et les provinces fidèles au pays passent au second plan et que, par conséquent, les autres provinces gagneraient elles aussi à recourir à la menace de séparation pour obtenir une plus grande part du gâteau.

Ce ressentiment contre la province « séparatiste », perçue comme un enfant gâté plaignard, répand en retour le sentiment, au sein même des habitants de cette province, qu'ils sont rejetés par le reste du pays. Les sécessionnistes utiliseront ce sentiment de rejet pour promouvoir leur cause. À la fin, les citoyens de toutes les provinces et territoires peuvent en venir à percevoir leur pays comme le siège d'un conflit perpétuel, et la séparation comme un moyen d'obtenir la paix.

Si jamais on percevait un autre oléoduc jusqu'à l'océan Pacifique, ce devrait être au nom de l'intérêt général du

Canada, et non pour calmer certains séparatistes albertains. Sinon, la tentation deviendrait trop forte pour ces derniers, forts de ce succès, de doubler la mise. Et les Britanno-Colombiens, que devraient-ils penser? Qu'ils auraient dû menacer de se séparer pour ne pas se faire imposer un oléoduc dont ils ne voulaient pas ?

Étant donné que toute réponse négative du gouvernement fédéral à une demande de réforme est présentée comme inacceptable, une gifle à la nation, une preuve en soi que la sécession est nécessaire, les dirigeants sécessionnistes sont libérés de l'obligation de justifier et d'expliquer leur projet. Tout ce qu'ils ont à faire est de répéter le mantra : « Puisque le Canada nous a dit non, partons ! » À la fin, le pourquoi et le comment de la sécession ne font plus l'objet d'un débat approfondi.

Je me rappelle combien, du temps où j'étais ministre des Affaires intergouvernementales, j'avais de la difficulté à dissuader mes collègues ministres fédéraux de clamer haut et fort, après chaque succès d'une rencontre fédérale-provinciale (sur le financement de la santé, les quotas de pêche, etc.) : c'est la preuve que le Canada fonctionne ! Donc, je leur disais, si l'on ne s'était pas entendu lors de cette conférence, cela aurait été la preuve que le Canada ne fonctionne pas ? Il y en a eu tellement de ces conférences dites de la dernière chance, où l'on faisait comme si c'était l'existence même du pays qui était l'enjeu.

C'est ainsi que les discussions sur des projets de réforme s'enveniment, que des désaccords normaux en viennent à prendre des dimensions énormes, alors que la perspective de la sécession elle, est banalisée. Elle en vient à être vue comme quelque chose de relativement simple à réaliser, l'aboutissement d'une évolution graduelle vers une plus grande autonomie. Nous en oublions que la sécession est en réalité une rupture, un geste grave, la perte de la citoyenneté sur l'ensemble du territoire national, la transformation de concitoyens en étrangers, une dislocation tout à fait inusitée en démocratie.

Regardons autour de nous : partout dans le monde démocratique, l'intégration des immigrants et les politiques de lutte contre le changement climatique créent des tensions, mais seulement au Canada ont-elles donné lieu à des revendications sécessionnistes. Nous nous montrons d'une indulgence pour l'argumentaire sécessionniste qu'on ne voit nulle part ailleurs.

Avant l'Avis de la Cour suprême de 1998 et la Loi sur la Clarté de 2000 qui lui donne effet, les désaccords normaux avaient tendance à être perçus comme existentiels et la sécession comme une solution simple à portée de main. Il faut que la sécession soit présentée telle qu'elle est, une mesure extrême, existentielle, très difficile à mettre en œuvre et chargée d'incertitudes. Ce n'est pas faire « une campagne de peur » que de la présenter pour ce qu'elle est, c'est plutôt une responsabilité qui nous incombe. Il faut méditer cette citation de Jocelyne Bourgon, greffière du Conseil privé lors du référendum québécois de 1995, tirée de son récent livre : *A Public Servant's Voice*, UTP, 2026, pp. 97-98 (ma traduction) :

« Une autre observation est que le fait d'éviter de parler des questions difficiles concernant la séparation d'une province par crainte que cela n'envenime la situation n'a servi l'intérêt de personne – ni le peuple du Québec, ni les autres Canadiens, ni les provinces, ni le gouvernement du Canada. »

Projet de rupture entre le Canada et la province sécessionniste, la démarche de sécession est aussi une cause grave de polarisation au sein même de la population de la province visée. Celle-ci n'est pas une entité monolithique, mais une société que la tentative sécessionniste risque de fracturer. D'où l'irresponsabilité de tenter la sécession sans un soutien clair, avec une population incertaine, divisée, coupée en son milieu.

Il faut aussi faire ressortir que la tentative de sécession induit des fractures qui peuvent entraîner des conséquences territoriales. Ainsi, si des peuples

autochtones devaient tenir leurs propres référendums en vue de rester dans le Canada avec leurs territoires, comme ils l'ont fait lors des référendums québécois de 1980 et de 1995, de telles démarches ne pourraient plus être ignorées par les autorités et la classe politico-médiatique comme ce fut le cas dans le passé. L'Avis de la Cour suprême et la Loi sur la Clarté ont clarifié ces enjeux, de sorte que nul ne pourra les ignorer.

En résumé, le Canada est loin d'être parfait, nous avons tous nos idées pour l'améliorer, mais présenter nos projets de réforme comme un antidote à la sécession est une erreur, qui produit une cascade d'effets pervers qui alimentent le séparatisme.

Il ne faut plus jouer dans ce film, que ce soit dans le rôle de celui qui réclame comme de celui qui cède. Il faut cesser ce marchandage stérile que nous déprécie nous-mêmes ainsi que notre pays. Si je ne ressentais pas d'attachement au Canada et n'y voyais aucun idéal, mais seulement un simple instrument pour acquérir de plus en plus d'autonomie et assurer le transfert de plus en plus de ressources au Québec, une sorte de long processus de détachement, alors je préférerais être indépendantiste. Il y a plus de fierté et d'honneur à vouloir son propre pays qu'à rester dans un pays uniquement pour en extraire toujours plus de pouvoirs et de statuts particuliers.

Devant la possibilité d'autres référendums d'autodétermination au Canada, présentons la sécession pour la rupture extrême qu'elle est. Faisons savoir que la procédure de sécession unilatérale envisagée par les dirigeants péquistes serait refusée par tous les pays du monde, et qu'il faudra plutôt en passer, en cas d'appui clair pour la sécession, par une négociation constitutionnelle exigeante visant à protéger les droits de tous.

Et présentons le Canada pour ce qu'il est, une formidable réussite, édifiée à même nos efforts complémentaires, que nous pourrions améliorer seulement si nous restons tous ensemble.